



SNP FORCE OUVRIÈRE

Section Côte d'Azur
Immeuble Arenice - 3^e étage
455 Promenade des Anglais
06200 Nice
04 93 21 22 24

fo.caisse-epargne@orange.fr
www.snpfocaisseepargne.org

LA COVID-19 ET LA CAISSE D'ÉPARGNE CÔTE D'AZUR

L'ENTOURLOUPE (4)

NE JAMAIS LÂCHER LA PROIE POUR L'OMBRE !

Il aura fallu un peu plus de trois mois pour aboutir en défective en CECAZ à **une solution en mode dégradé sur la question de la rémunération des salariés.**

Dès le 21 mars, notre syndicat FO avait à la fois revendiqué le versement avant le 31 août 2020 d'une "**prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**" (PEPA) *estampillée* « Covid-19 », ainsi que la neutralisation par voie d'avenant de la période de confinement pour le calcul de **l'intéressement** et de **la part variable**.

Cependant, contrairement aux dirigeants de la *Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées* ou ceux de la *Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne*, les nôtres n'auront pas eu le courage de transgresser la position fermée prise par BPCE à propos du versement aux salariés concernés de la **Prime Covid**.

Le Personnel de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur n'en bénéficiera donc pas !

Que notre Directoire en soit d'autant moins remercié que l'enveloppe à y consacrer n'équivalait tout au plus qu'à la somme des parts variables accordées par le COS le 23 mars dernier à chacun de ses cinq membres, soit 600 K€...

S'agissant de la rémunération variable au sens large, nous n'avons manqué ni d'arguments, ni de détermination, pour finalement **embarquer** également **l'intéressement sachant que FO y est très attaché en raison de son caractère redistributif bien plus équitable à l'échelle individuelle que la part variable**. Plutôt qu'une hypothèse de "supplément d'intéressement" à examiner en janvier/février 2021, soit tout de suite après l'arrêté des comptes 2020, sans que cela n'engage en quoi que ce soit le Directoire, nous avons préféré négocier et **signer au plus tard le 30 juin 2020 un avenant à l'accord d'intéressement du 28 juin 2019 afin de tenter de le sécuriser pour 2020**. Nous n'avons néanmoins atteint notre objectif qu'à hauteur de **80 %**.

Pour garantir 100 % d'intéressement à verser aux salariés au mois de mai 2021, encore aurait-il fallu que la seconde partie de solution préconisée également par le syndicat FO soit également retenue par le Directoire. Elle consistait pour l'exercice 2020 à ne pas exclure les 12 millions d'€ de dividendes versés en cash par *BPCE SA* à la CECAZ de chacune des deux assiettes principales sur lesquelles repose l'intéressement, soit le PNB et le RNE. **Notre syndicat FO a néanmoins signé cet avenant.** Il n'en a pas été de même pour la part variable car le texte proposé par la direction supposait que FO adhère également à **l'accord du 7 avril 2020** qui, nous le rappelons, **a privé les salariés d'une semaine de congés payés sans aucune contrepartie**. Il n'en est bien sûr pas question.

Pour finir sur ces questions *d'intéressement & de part variable 2020* (à payer en 2021), le fait que nos collègues vulnérables ou en garde d'enfants seront pénalisés sur un plan pécuniaire en raison de leur absentéisme dû à l'épidémie de la Covid-19, nous conduit en ce début d'été 2020 à ne pas nous réjouir de quoi que ce soit...

*Bruno Aguirre, Béatrice Chanson,
Jean-Luc Josse et Lætitia Thomas*
Délégués syndicaux FO